Prendre soin de ceux qui nous soignent

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté ce jour une stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail aux représentants des professionnels de santé des établissements sanitaires et médico-sociaux.
Pour répondre aux attentes exprimées par les professionnels et aux enjeux du système de santé, Marisol TOURAINE a présenté une stratégie nationale forte et volontariste pour faire de la qualité de vie au travail une priorité politique.

Le secteur de la santé évolue continuellement pour s'adapter aux nouveaux besoins des patients et aux progrès médicaux. Il est confronté aux défis que représentent l'augmentation de l'espérance de vie et la hausse des maladies chroniques. Les réformes, engagées pour mieux répondre à ces évolutions, ont transformé en profondeur l'organisation des établissements. Ces évolutions ont un impact sur les conditions de travail et doivent être accompagnées pour améliorer le quotidien des professionnels et leur donner la fierté du travail bien fait, renforçant ainsi la qualité de la prise en charge des patients.

Le premier volet de cette stratégie, présenté ce jour, concerne les professionnels médicaux et non médicaux exerçant en établissement sanitaires et médico-sociaux. La stratégie est articulée autour de 3 axes :

- · **Donner une impulsion nationale, pour porter une priorité politique :** une gouvernance nationale sera mise en place pour impulser, suivre et évaluer la démarche (création d'une mission et d'un observatoire national, mise en place d'un dispositif doté d'un médiateur national et de médiateurs régionaux) ; la qualité de vie au travail et la détection des risques psychosociaux seront intégrés aux formations initiales des professionnels médicaux et paramédicaux ; 30 millions d'euros seront consacrés sur trois ans à la généralisation d'équipes pluridisciplinaires (composées de psychologues, d'assistants sociaux et de conseillers en prévention des risques professionnels), à l'échelle des GHT, pour renforcer les services de santé au travail ; le métier de médecin du travail sera revalorisé ; une concertation sera engagée avec les organisations syndicales pour adapter le régime indemnitaire et mieux valoriser les sujétions liées à la continuité des soins (travail le dimanche ou la nuit).

- · **Améliorer l'environnement et les conditions de travail des professionnels au**

quotidien : la qualité de vie au travail sera inscrite dans le projet d'établissement et au niveau de chaque commission médicale d'établissement ; elle sera placée au cœur des politiques sociales (généralisation des baromètres sociaux, organisation de rendez-vous annuels, mise à disposition d'outils pour mieux évaluer la charge en soins) ; la sécurité des professionnels sera renforcée ; les réunions d'équipes et entretiens annuels individuels seront systématisés ; la conciliation entre vie privée et vie professionnelle sera favorisée.

- · **Accompagner les professionnels au changement et améliorer la détection des risques psychosociaux :** le changement sera expliqué et accompagné pour faciliter son appropriation (généralisation d'une charte de l'accompagnement des professionnels en cas de restructuration, organisation d'actions de sensibilisation) ; les cadres seront accompagnés dans leurs activités de management (généralisation de méthodes d'encadrement et d'outils de gestion informatisée des plannings, formation des faisant-fonctions de cadres, définition de parcours professionnels); la détection et la prise en charge des risques psychosociaux sera améliorée (diffusion d'outils de sensibilisation, mise en place d'un dispositif d'écoute offrant un soutien psychologique et de groupes d'expression, recueil et analyse des événements indésirables graves liés à un risque psychosocial).

Cette stratégie a été élaborée après une concertation avec l'ensemble des représentants des professionnels concernés et avec des experts de la qualité de vie au travail. Son second volet sera présenté au début de l'année 2017 et concernera les professionnels libéraux, dont la spécificité des conditions d'exercice appelle des réponses adaptées.